

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2010

Sous la présidence de Madame Agnès KIEFFER, Maire

PARTICIPATION DES CONSEILLERS

Agnès KIEFFER, Maire, présente
François BERNET, Adjoint, présent
Mario HEGY, Adjoint, présent
Corinne SIGRIST, Adjointe, présente

PETERSCHMITT Frank, présent
AMBIEHL André, présent
BINTZ Marie-Nella, présente,
ANTOINE Vincent, présent
BELLICAM Gervais, présent
HEGY Jérôme, absent excusé
FINANCE Jean-Claude, présent
SCHNEIDER Doris, présente
AMBIEHL-VICHERY Astrid, présente
KUHN Christian, présent
TUGLER Laurent, présent

SECRETARIAT DE SEANCE

Katia GONCALO, Secrétaire de Mairie

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance du 28 janvier 2010
2. Travaux d'enfouissement d'une ligne haute tension route de Balgau
 - Maîtrise d'ouvrage déléguée à l'Usine Electrique Municipale
3. Chasse – Lot n°2 – Agrément de permissionnaire
4. Chasse
 - Indemnité au secrétaire de mairie
5. Association Foncière
 - Renouvellement des membres
6. Personnel communal
 - Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet
7. Séisme Haïti
 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit des sinistrés
8. Informations
9. Divers

1. Approbation du compte rendu de la séance du 28.01.2010

Au préalable François BERNET, absent lors de la dernière séance de Conseil Municipal, demande des précisions quant au point n° 6.8 et rappelle notamment que les structures de jeux sont vérifiées régulièrement par les agents techniques de la commune.

Le compte rendu de la séance du 28.01.2010 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Travaux d'enfouissement d'une ligne haute tension route de Balgau **Maîtrise d'ouvrage déléguée à l'Usine Electrique Municipale.**

Madame le Maire expose le projet initié par l'UEM et qui consiste en la réalisation de travaux de mise en souterrain d'une ligne HTA de 20 kV dans le secteur Canal.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier de subventions du FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification) et du Conseil Général.

Ils permettent d'améliorer l'ossature du réseau de distribution qui alimente la commune de RUSTENHART mais également toutes les communes de la « boucle sud », OBERSAASHEIM, HEITEREN, FESSENHEIM, DESSENHEIM, WECKOLSHEIM.

De ce fait, l'UEM prend en charge la part communale qui s'élève à 40% du coût des travaux. De même, l'UEM met en place un dispositif de préfinancement dont l'objectif est d'éviter de pénaliser la trésorerie de la commune.

En définitive, la commune n'est pas amenée à contribuer au financement de l'opération.

Les travaux d'électrification apporteront une amélioration significative de la qualité de l'électricité distribuée.

Ils supprimeront également la gêne pour les agriculteurs qui exploitent les terrains surplombés par la ligne HTA.

Afin de prétendre à l'octroi de subventions, la commune de RUSTENHART doit assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations.

Elle peut ensuite confier par délégation, la maîtrise d'ouvrage à l'UEM qui prendra en charge toutes les opérations liées à la réalisation desdits travaux.

Le coût total de l'opération s'élève à 274 000 € HT soit 328 000 € TTC.

Ayant entendu ces explications, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents

- De réserver une suite favorable au projet de l'UEM qui souhaite réaliser les travaux de mise en souterrain d'une ligne HTA dans le secteur Canal,
- D'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- De confier la maîtrise d'ouvrage par délégation à l'UEM, concessionnaire du réseau de distribution public d'électricité,
- D'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération à l'article 2315 du budget primitif 2010,

AUTORISE

Madame le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette opération

CHARGE

Madame le Maire de solliciter les subventions relatives à ce projet du FACE et du Conseil Général.

Madame Astrid AMBIEHL-VICHERY et Monsieur Frank PETERSCHMITT arrivent à 20h20.

3. Chasse – Lot n°2 – Agrément de permissionnaire

L'article 20-1 du cahier des charges des chasses communales pour la période du 2 février 2006 au 1^{er} février 2015 prévoit que la personne physique détentrice du droit de chasse sur un lot peut s'adjoindre des permissionnaires.

Les permissionnaires sont agréés, sur demande du locataire, par le Conseil Municipal, après avis de la Commission Communale Consultative de la Chasse.

La désignation d'un permissionnaire peut intervenir à tout moment du bail.

Il est alors remis au permissionnaire un document d'agrément signé par le Maire, qu'il devra présenter lors des contrôles de police de la chasse.

En date du 19 janvier 2010, Monsieur Salvatore CARERI, locataire du lot de chasse n° 2, a sollicité le remplacement de Monsieur Thibault CIMENTI par Monsieur Christophe WEIDNER en qualité de permissionnaire.

La Commission Communale Consultative de la Chasse s'est réunie le 16 février 2010 à 15 heures et a réservé un avis favorable à la requête de Monsieur Salvatore CARERI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

➤ D'agréer le candidat proposé, à savoir :
Monsieur Christophe WEIDNER, domicilié 12 rue des Peupliers à 68500 ISSENHEIM en remplacement de Monsieur Thibault CIMENTI.

4. Chasse – Indemnité au secrétaire de mairie

Par délibération du 27.03.2008 le Conseil Municipal a accordé l'indemnité relative à la gestion administrative et comptable de la chasse communale au Secrétaire de Mairie.
Martine Reinhart ayant quitté ses fonctions de secrétaire de mairie à la commune depuis décembre 2009, il convient d'attribuer l'indemnité de greffier de la chasse communale à sa remplaçante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à L'unanimité

➤ accorde l'indemnité susvisée à Madame Katia GONCALO, secrétaire de mairie.

5. Renouvellement des membres de l'Association Foncière

Par arrêté préfectoral du 4 juin 2004, et pour une durée de six ans, les personnes ci-après, ont été désignées pour constituer le bureau de l'Association Foncière.

Titulaires	Suppléants	Membres de droit
AMBIEHL Jean	AMBIEHL Paul	Mme le Maire
BERNET François	AMBIEHL René	Délégué de la DDT
HEGY Jacques	PETERSCHMITT Didier	
VONAU Oscar	HASSENFRATZ Francis	
JECKER Armand		
SCHMITT Jean-Claude		

En vue du renouvellement des membres du bureau et conformément à l'article R133-3 du Code Rural, il appartient au Conseil Municipal ainsi qu'à la Chambre d'Agriculture de désigner respectivement 3 membres titulaires et 2 membres suppléants :

Vu la liste des membres proposés par la chambre d'agriculture en date du 24.02.2010, à savoir,

Titulaires (3x)	Suppléants (2x)
JECKER Armand	BALLAST Denis
SCHMITT Jean-Claude	PETERSCHMITT Frank
PETERSCHMITT Didier	

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu,

DECIDE à l'unanimité

➤ De proposer les personnes suivantes pour intégrer le nouveau bureau de l'Association Foncière.

Titulaires (3x)	Suppléants (2x)
AMBIEHL Jean	AMBIEHL André
BERNET François	HEGY Mario
HEGY Jacques	

Monsieur Laurent TUGLER arrive à 20H30

6. Personnel communal
Création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps non complet

- Vu** le Code général des Collectivités territoriales ;
- Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu** le budget communal ;
- Vu** le tableau des effectifs ;
- Vu** la nécessité de procéder au remplacement de Madame Nathalie HAUSHERR qui a sollicité une mise en disponibilité pour une durée de un an renouvelable à compter du 1^{er} juin 2010,

DECIDE à l'unanimité

- De créer un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps non complet selon une quotité correspondant à 20/35^{ème} du taux plein.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2010
- D'adopter le tableau des effectifs modifié et arrêté comme suit :

Grades	Horaire hebdomadaire	Horaire annuel	Taux d'emploi	Poste(s) pourvu(s)	Poste(s) non pourvus
Adjoint administratif 1 ^{ère} cl.	20.00	910	57.14 %	1	
Adjoint administratif 2 ^{ème} cl.	35.00	1 592	100 %	1	
Adjoint administratif 2 ^{ème} cl.	20.00	910	57.14 %	1	
A.T.S.E.M.	30.54	1 389	87.26 %	1	
Adjoint technique	25.00	1 137	71.43 %	1	
Adjoint technique	22.30	1 014	63.75 %	1	
Adjoint technique	16.07	731	45.92 %	1	
Adjoint technique	30.89	1 405	88.25 %	1	
Saisonnier(s) technique(s)	35.00				4
Poste(s) occasionnel(s) d'agent recenseur	35.00				2

7. Séisme Haïti - Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit des sinistrés

Madame le Maire fait lecture d'un article paru dans les Dernières Nouvelles d'Alsace le 19.02.2010 au sujet d'une association caritative et humanitaire de Heiteren « Le Temps de Vivre ».

Cette association récolte des dons afin de soutenir l'action de reconstruction d'une école située à Jacmel, village proche de la capitale Haïtienne.

Madame le Maire souligne la possibilité qui s'offre à la commune de participer à l'élan humanitaire qui s'est mis en marche autour de la catastrophe de Haïti tout en soutenant un projet d'action concret et de verser les fonds via une association locale.

Aussi propose-t-elle au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association « Le Temps de Vivre ».

Le Conseil Municipal,

DECIDE à 9 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions

- D'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association « Le Temps de Vivre » de Heiteren.
- D'inscrire les crédits nécessaires au compte 6574 du budget primitif 2010.

8. INFORMATIONS

8.1 REVISION DU PLU DE NIEDERENTZEN

Madame le Maire fait lecture d'un courrier émanant de la commune de Niederentzen accompagné d'une délibération en date du 19 janvier 2010 prescrivant la révision du PLU dont les objectifs sont les suivants :

- prise en compte des orientations du SCOT Rhin Vignoble Grand Ballon (zone de l'Anneau du Rhin, dédiée à la recherche et au développement des activités liées à l'automobile ou au circuit),
- inscription d'une zone commerciale dans le périmètre de l'échangeur,
- adaptation du règlement pour faciliter l'instruction des demandes d'urbanisme,
- limitation des bandes non constructibles en limites de zones urbanisées.

La commune de Rustenhardt souhaite être sollicitée pour émettre un avis sur ce dossier.

8.2 SCOT – MODIFICATIONS DU PADD

Suite au débat du Comité Directeur du SCOT Rhin Vignoble Grand Ballon en date du 11 février 2010, Madame le Maire communique aux conseillers les modifications susceptibles d'être réalisées sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du territoire Rhin Vignoble Grand Ballon.

8.3 GERPLAN

Madame le Maire informe les conseillers qu'un GERPLAN intercommunal est en cours de réalisation et explique l'utilité d'un tel projet.

8.4 CALENDRIER BALAYAGE

Lors de la dernière réunion de la commission mutualisation des moyens de la Communauté de Communes « Essor du Rhin », la commune de Rustenhardt a opté pour 2 balayages de l'ensemble du village par an ainsi qu'un 3^{ème} balayage après la cavalcade.

8.5 AVANCEMENT DU DOSSIER D'EXPULSION LOCATIVE

Dans le cadre du contrat de protection juridique de la commune, la CIADE a mandaté Maître Doriane WEISS de COLMAR afin d'obtenir un jugement d'expulsion à l'encontre des locataires débiteurs du logement communal.

En parallèle, la commune mettra un terme au bail de location liant ces derniers à la commune à compter du 30 octobre 2010 (date d'échéance dudit bail) pour motif de non-paiement des loyers.

8.6 INSCRIPTIONS VISITE PEPINIERE D'ENTREPRISE

Suite à la proposition de la CCER, le Conseil Municipal charge Madame le Maire de prendre rendez-vous avec le Vice-Président de la Communauté de Communes Essor du Rhin en charge de l'économie afin d'organiser une visite groupée de la Pépinière d'Entreprises de Fessenheim.

8.7 COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 05.02.2010 (école élémentaire)

Madame le Maire expose aux conseillers municipaux les actions pédagogiques mises en œuvre par le corps enseignant, notamment le projet d'école autour du théâtre, la sortie et la kermesse de fin d'année, les échanges transfrontaliers etc ...

8.8 ELECTIONS REGIONALES - PLANNING DE TENUE DU BUREAU DE VOTE

Les conseillers municipaux sont invités à s'inscrire sur le planning de tenue des bureaux de vote lors des prochaines élections régionales qui auront lieu les 14 et 21 mars 2010.

8.9 PROJET DE CREATION D'UN PERISCOLAIRE

Madame le Maire, Mesdames Corinne SIGRIST, Astrid AMBIEHL-VICHERY et Monsieur Mario HEGY ont formé un groupe de travail chargé d'évaluer les besoins et les possibilités de la commune en matière d'accueil périscolaire.

Corinne SIGRIST expose au Conseil Municipal les axes conducteurs de leur réflexion.

Les parents d'enfants scolarisés éprouvent bien souvent des difficultés à faire garder leurs enfants, notamment lors de la pause méridienne.

Au sein de la commune plus particulièrement, le nombre de dérogations (19 pour 96 enfants en âge d'être scolarisés), même s'il n'est pas uniquement lié à l'absence de structure d'accueil, n'en demeure pas moins évocateur.

La création d'un périscolaire pourrait en outre favoriser l'installation de jeunes couples sur la commune ce qui contribuerait à une redynamisation du village et profiterait également au tissu associatif.

Néanmoins, la commune peut-elle assumer la charge financière d'un projet de cette envergure ?

Un regroupement avec la commune de Hirtzfelden semble être la solution la moins onéreuse.

Les membres de la commission s'engagent à explorer cette piste et à apporter des données chiffrées concrètes lors de la réunion préparatoire du budget le 23 mars prochain.

Le débat est alors ouvert au sein du Conseil Municipal.

9. DIVERS

9.1 Monsieur Frank PETERSCHMITT rappelle la présence de nombreux nids de poule dans le village et au Rheinfelderhof.

Madame le Maire a déjà signalé ce problème à la DDT notamment au sujet de ceux situés sur le giratoire.

9.2 Monsieur Gervais BELLICAM se renseigne quant à l'avancement du lotissement « Le Hirtzfeld ». A ce jour, aucun dossier n'a encore été réceptionné en mairie.

9.3 Monsieur Christian KUHN souligne que les administrés ne savent pas toujours qu'il faut relever les numéros des candélabres défectueux et les déclarer en mairie.

Cette information fera l'objet d'un encart dans une prochaine édition du « Près De Chez Vous »

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22h15.

Conseillers	Procurations	Emargement
KIEFFER Agnès		
BERNET François		
HEGY Mario		
SIGRIST Corinne		
PETERSCHMITT Frank		
AMBIEHL André		
BINTZ Marie-Nella		
ANTOINE Vincent		
BELLICAM Gervais		
HEGY Jérôme		./.
FINANCE Jean-Claude		
SCHNEIDER Doris		
AMBIEHL-VICHERY Astrid		
KUHN Christian		
TUGLER Laurent		